

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 DÉCEMBRE 1886

A LA CHAMBRE

Samedi, 5 heures.

Les bancs étaient déjà occupés avant l'entrée de M. Floquet, l'agitation la plus vive se manifestait parmi les membres de la majorité.

A peine M. de Freycinet est-il assis qu'il se trouve entouré par tous les repentants qui viennent humblement implorer leur pardon.

Devant cet excès de repentir, le président du Conseil se drape dans son énergie, et déclare qu'il ne veut plus du pouvoir dans de telles conditions.

La séance ouverte, les repentants montent à la tribune pour essayer des rectifications au procès-verbal. M. Wilson tient la tête, mais la Chambre accueille par des ricane-ments sa protestation en faveur du Cabinet.

Le moment est venu pour la Gauche radicale d'exécuter son plan de sauvetage ; personne ne veut jouer le rôle qui était autrefois réservé à M. Devès, celui de Terre-Neuve.

Enfin, M. Laguerre se dévoue. Il monte à la tribune pour demander une suspension de la séance jusqu'à 4 heures.

Cette proposition jette le désarroi dans les rangs de la Gauche radicale. Elle est repoussée. On crie : A lundi ! et la Chambre renvoie l'opération de sauvetage à lundi.

« La démission du ministère ne produit pas l'impression au Sénat qu'on était en droit d'attendre.

» On ne paraît pas bien comprendre l'attitude nette et catégorique du ministère dans la séance à la Chambre.

» Au contraire, l'on accuse d'avoir montré beaucoup trop de condescendance. On emploie même le mot de faiblesse pendant toute la discussion du budget.

» On voit dans la crise actuelle une occasion de sortir de la situation dans laquelle les votes de la Chambre avaient acculé la République.

» La majorité républicaine est décidée à voter les trois douzièmes pour permettre de trouver un *modus vivendi* à peu près définitif.

» En résumé, un grand mécontentement règne ici contre la Chambre des députés et contre le ministère.

» Quant au futur ministère, on ne voit pas quel est l'homme d'Etat qui serait capable de le former dans des conditions sérieuses de viabilité.

» La dissolution dont il a été question est considérée comme le pire des moyens et comme n'étant pas indispensable encore.

La même feuille dit qu'il est certain que M. Floquet n'accepterait pas le mandat de constituer un nouveau ministère. Il s'en est expliqué déjà avec un grand nombre de ses amis.

M. Goblet, dont on a également parlé, se récuserait également.

Le Paris fournit sur les intentions de M. de Freycinet les renseignements suivants :

« M. de Freycinet persiste dans son intention de se retirer.

» Ce n'est pas qu'il considère comme un acte de méfiance le vote émis pour la suppression des sous-préfets.

» Mais il estime impossible de gouverner avec une Chambre qui met chaque jour le Cabinet en minorité et qui enlève ainsi au ministre des affaires étrangères toute autorité pour parler au nom de la France dans les graves questions pendantes en ce moment.

» M. de Freycinet aurait répondu à divers personnages politiques qui insistaient auprès de lui pour l'engager à conserver le pouvoir, qu'il ne pouvait défendre les intérêts et les droits de la France, soit en Egypte, soit à Madagascar, sans avoir le sentiment moral et l'appui matériel d'une forte majorité gouvernementale.

» On peut donc considérer la décision de M. de Freycinet comme à peu près certaine, tant sa résolution paraît inébranlable.

M. Grévy, toujours très ému de la mort du général Pittié, a, dit-on, complètement perdu la tête.

« Mais, aurait-il dit à M. de Freycinet, il va falloir dissoudre. » — « Cela se pourrait bien, » aurait répondu M. de Freycinet. On comprend l'émotion de M. Grévy ; il ne peut se dissimuler que les républicains auraient une singulière attitude devant le pays auquel non-seulement ils ne peuvent rien donner — ce n'est pas nouveau — mais auquel ils ne peuvent rien promettre.

M. Michelin, lui, a trouvé quelque chose. Il a demandé la nomination d'une Constituante. M. Basly trouve que cela est insuffisant et demande un Comité de salut public.

MM. Sadi-Carnot, Sarrien, Demôle, Aube et Lockroy disent à tous leurs amis qu'à aucun prix ils ne rentreront dans un cabinet quelconque avec l'état actuel des partis. Plusieurs ont commencé leur déménagement. Quant à M. Granet, il est tellement morphiné, dit-on, qu'il ne compte plus. Seul M. Boulanger se cramponne à son banc, prêt à garder son portefeuille avec qui que ce soit, ce qui n'étonnera personne.

Dimanche, 5 décembre.

La crise reste stationnaire. M. Grévy ne semble pas pressé d'entreprendre les négociations qui doivent reconstituer son cabinet.

La présidence reste en deuil par suite de

la mort du général Pittié. Cependant il faudra s'occuper des affaires publiques.

Le bruit que certaines personnes ont cherché à faire courir au sujet de la démission probable de M. Grévy, si la crise se prolongeait, ne rencontre que des incroyables. M. Jules Grévy n'a pas la moindre envie de se retirer dans la vie privée. Quoi qu'il arrive, il restera à l'Elysée où il se trouve admirablement. Du reste, il a pris l'habitude de changer de ministères ; un de plus ou de moins, cela ne peut pas l'émuvoir beaucoup.

M. Jules Grévy ne semble pas vouloir se séparer de M. de Freycinet. Aussi compte-t-il laisser les groupes de la majorité républicaine manœuvrer à leur aise pour obtenir du président du conseil qu'il revienne sur sa décision.

On dit que MM. Floquet et Clémenceau sont prêts à former un cabinet.

Cette attitude des deux chefs du parti radical pourrait bien décider M. de Freycinet à reprendre le pouvoir, plus que toutes les supplications des opportunistes et des membres de la gauche radicale.

Tous les groupes de la majorité se réunissent cette après-midi à trois heures pour aviser à mettre fin à la crise.

L'*Intransigeant* annonce que M. Floquet est décidé à accepter la présidence du conseil si elle lui est offerte.

Les opportunistes accepteraient parfaitement un ministère Floquet, et des démarches seront faites aujourd'hui, auprès du président de la Chambre, par plusieurs membres influents de ce parti insatiable.

Il va sans dire que les amis de Ferry n'accorderont leur appui au futur chef de cabinet que si plusieurs des leurs font partie de la combinaison.

MM. Rouvier, Raynal, Jules Roche seraient, jusqu'à présent, désignés pour entrer dans le futur cabinet, si M. Floquet veut bien accepter ces compromettants collaborateurs.

MORT DU GÉNÉRAL PITTIE

Le général Pittié, chef de la maison militaire du Président de la République, a succombé, dans la nuit de vendredi à samedi, aux suites d'une maladie d'estomac subitement compliquée de méningite.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Du Sénat, la France reçoit les renseignements suivants :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Comme Moule était d'une parfaite homogénéité, le même phénomène se reproduisit. Alors les assistants attendirent que la vie, ramené de si près et sollicitée par un moyen dont l'énergie était la simplicité, se manifestât. Ils n'attendirent pas longtemps. Moule étourna, faiblement d'abord, puis plus fort, *crescendo*, sept ou huit fois de suite. Ces étournements réjouissaient le cœur des gendarmes, qui se disaient que la justice avait son cours, tandis que le fermier comparait à un coup de moule à ces mauvaises herbes qu'on coupe, mais qui repoussent toujours.

Moule rouvrit les yeux, bâilla, se secoua comme au sortir d'un rêve pénible. Une minute plus tard, il se rendait si bien compte de ses sensations qu'il reprit possession de lui-même,

qu'il se tordait sur la dalle et cherchait instinctivement à éviter le feu dont la vivacité lui déplaisait.

On le releva, on l'assit sur une chaise, on le vêtit de vieilles loques usées, dont le fermier ne se servait plus, et il se laissa faire, bonnement. Il avait même là-dessous un petit air innocent et champêtre auquel ceux qui le connaissaient n'auraient jamais cru que sa figure matoise pût s'accommoder.

Ses yeux n'étaient plus hagards ; on lisait dans leur fixité la tension du cerveau cherchant à rassembler des idées. Il ne lui restait plus guère qu'à recouvrer la parole. Un coup de *fil-en-quatre*, généreusement administré par le fermier, la lui rendit.

A peine avait-il avalé ce cordial, qu'il se dressa sur ses jambes comme s'il eût été mû par un ressort, et s'écria d'une voix nette et vibrante :

— Où est-il ?

Les deux gendarmes échangèrent entre eux un sourire malin.

— Ne vous tourmentez pas, dit l'un d'eux.

Et pesant de la main sur l'épaule de Moule, il le fit retomber sur la chaise. Mais l'agent de police se dressa avec plus de vigueur et de vivacité que la première fois.

— Ah ça, est-ce que vous vous moquez de moi ? s'écria-t-il ; est-ce que vous ne m'entendez pas ? je vous demande où est Causson ? Qu'est-ce que

vous en avez fait ?

Les deux gendarmes, croyant à une ruse, et s'attendant à quelque accès de fureur réel ou simulé, virent se placer de chaque côté de leur prisonnier pour veiller sur ses mouvements ; le drôle, décidément, ressuscitait outre mesure.

— Allez-vous me répondre ? fit Moule en les regardant l'un après l'autre d'un air impérieux.

— Mon bon ami, dit l'un des gendarmes d'une voix doucement ironique, ne vous inquiétez pas de Causson ; il est en lieu sûr, et il ne s'échappera pas, je vous en réponds.

— Bien, mais je désire savoir...

— Dans quelle peau il est logé ? interrompit l'autre gendarme ; vous savez cela mieux que personne.

— Pardine, fit le fermier avec un rire épais, c'est comme cet autre qui cherchait son âne et était monté dessus !

Moule fit un bond, et, de ses poings, écarta brusquement les gendarmes.

— Mille tonnerres ! s'écria-t-il.

Il avait compris.

Et en un clin d'œil il fut ressaisi, contenu et dans l'impossibilité de faire un mouvement.

— Mais laissez-moi donc, triples idiots ! s'écriait-il. Ah ! mon Dieu, est-ce possible ?... C'est cela ! tenez-moi bien, serrez-moi, ficelez-moi ; emmenez-moi triomphalement en prison ? Vous ne m'avez

pas encore mis les menottes ? Et pendant ce temps, l'autre qui court, qui se moque de vous et de moi ! O misère ! Faites donc de l'art en province !

Les gendarmes commençaient à se regarder l'un l'autre d'un air de doute et d'hésitation.

— Alors, dit l'un d'eux à Moule, vous ne seriez donc pas le nommé Causson ?

— Et vous ?... répliqua Moule avec un ricane-ment de mépris.

— N'empêche, fit l'autre gendarme, que ce serait toujours bon à prouver.

— A prouver ! Ah ça, est-ce que vous ne l'avez pas, la preuve ? Est-ce que vous ne m'avez pas encore fouillé ?

Les gendarmes ne dirent mot.

— Non, ils ne m'ont pas fouillé ! continua Moule. Allons, c'est complet !

Il prit son paletot qui séchait au coin du feu sur le dos d'une chaise, et chercha dans la poche de dessous.

— C'est que vous ressemblez pas mal au signallement, fit un des gendarmes en secouant la tête.

— Qu'est-ce qui ne ressemble pas à un signallement ? il faudrait avoir une corne de rhinocéros... Tenez ! voyez-la votre preuve ; elle vous creva les yeux depuis deux heures.

Et il tendit brusquement les deux objets qu'il venait d'extraire de sa poche : le portrait de Causson, qu'il mit sous le nez de l'un des gen-

TOUT S'ARRANGERA

Nous lisons dans la *Revanche* :

« Un replâtrage est imminent, parce que le néant est le ministre nécessaire du chaos. »

» C'est une grande raison pour que tout s'arrange.

» Il en est encore deux autres, dont la première est l'extrême platitudes de la Chambre, parfaitement capable de faire les excuses les plus humiliées, et dont la seconde est l'extrême platitudes du président du conseil démissionnaire, qui agréera la moindre intention d'excuse qu'on lui présentera, pourvu qu'on lui donne un moyen de ressaisir le pouvoir.

» Oui, le ministère Freycinet est aussi nul que cette Chambre, il est le digne roi de ces dignes comtes. On n'en trouvera jamais un de plus subordonné, de plus domestique.

» Il existe entre ce ministère de laquais et ce Parlement de pleutres des affinités de caractère absolument étonnantes.

» Entre gens si bien faits pour s'entendre, il ne saurait y avoir matière à une rupture définitive.

» Le meilleur ménage, le ménage le plus uni, a ses nuages.

» Ainsi le ministère Freycinet et la Chambre.

» Le torchon brûle en ce moment, mais c'est feu de paille. D'ici à lundi tout sera passé, on ne s'apercevra plus de rien ; et l'on peut d'autant mieux se livrer, des deux côtés, à la fantaisie d'un petit à parte boudoir, que le divorce n'est pas à craindre. Les intérêts de la famille, de la sainte famille, je veux dire de la sainte clique parlementaire, n'en pâtiront pas. Aucun complot ne sera lésé. »

LES VILLES S'ENDETTENT

Nous revenons tous les ans sur ce sujet avec des documents nouveaux. Pendant toute la durée des sessions législatives, le gouvernement, au début de chaque séance, dépose sur le bureau de la Chambre des députés plusieurs projets de lois autorisant des communes à emprunter et à grever les contribuables de nouveaux centimes additionnels et de surtaxes d'octroi.

S'il laissait passer vingt-quatre heures sans aggraver les charges publiques, un ministre républicain croirait avoir perdu sa journée.

Nous ne pouvons donner le tableau complet de ces projets de lois destinés à augmenter le chiffre de la dette communale. Nous allons seulement en prendre quelques-uns à titre d'exemples.

Voici d'abord la ville de Nantes qui veut emprunter 419,000 francs. La somme n'est pas bien considérable. Mais Nantes — ainsi que le constate l'exposé des motifs du projet de loi — doit à l'heure actuelle 45 millions. Elle pouvait peut-être attendre un peu avant de contracter une dette nouvelle. Dijon a des prétentions plus élevées. C'est

darmes, et le mandat d'arrêt, tout mouillé, qu'il colla presque sur la figure de l'autre.

Puis sans faire attention à leur attitude penaudes et décontenancées, il se mit à se promener à grands pas dans la chambre, haussant les épaules, gesticulant, irrité et superbe dans l'humiliation de sa défaite, comme un général battu par la faute de ses lieutenants.

— C'est cela, grommelait-il d'une voix sourde, où de temps à autre perceait un éclat, arrêtons-nous les uns les autres ; c'est plus drôle ! Je voudrais être, pour un moment, assassin, voleur ou faussaire pour en rire ! Quelle pitié ! être depuis dix ans la terreur de la haute et de la basse pègre, des grinchés et des escarpes ; avoir livré une douzaine de têtes à *Charlot*, cent, au moins, à Brest et à Toulon ! Et tout cela, pour aboutir ici, dans je ne sais quel trou de province, à me faire noyer par un gratte-papier compliqué de deux imbéciles qui m'arrêtaient.

Il se tenait devant les deux gendarmes humbles et confus, lui, sarcastique et mordant :

— Ah ça, messieurs, pas de demi-mesure, je vous en prie. Faisons les choses largement ! Passez-moi la camisole de force. Vous n'en avez pas ? Eh bien ! mettez-moi les poucettes, là ! un peu de poucettes... c'est bien le moins, et je mérite cela, que diable !

Sa colère acheva de s'exhaler dans ces ironies

une somme de seize cent mille francs qu'elle demande au crédit. Elle doit déjà six millions.

La Rochelle en est à son sixième emprunt. Sa dette s'élève aujourd'hui à 4,888,000 francs. Elle demande à l'augmenter de 429,000 francs. Nous n'y voyons pas d'autre raison que le désir d'atteindre le cinquième million.

Versailles veut dépenser pour embellir son Lycée 200,000 francs, ce qui portera à deux millions sa dette actuelle.

Enfin, Chartres, qui doit environ cinq millions, demande l'autorisation d'emprunter 80,000 francs pour créer un collège communal de filles.

Pour toutes les dépenses que nous venons d'énumérer, c'est le ministère de l'instruction publique qui pousse les villes à s'endetter. C'est lui qui depuis six ans ruine les budgets communaux. Mais depuis quelque temps son collègue le ministre des postes et des télégraphes lui fait une concurrence sérieuse. Il engage les villes à bâtir des hôtels pour y établir les services dépendant de son ministère. Voici Angers qui répond à son appel et demande à emprunter 440,000 francs pour la construction d'un hôtel des postes et télégraphes, bien qu'elle ait déjà à supporter un passif de près de huit millions.

Quelles raisons peut-on invoquer pour justifier cette dépense ? La ville s'est-elle agrandie, sa population s'est-elle accrue, son commerce s'est-il développé, la circulation des lettres et des télégrammes a-t-elle pris subitement une extension considérable ? Rien de tout cela ne s'est produit. Le nouvel hôtel des postes est un monument élevé à la gloire de M. Granet. Ce sont les contribuables angevins qui feront les frais de cette gloire.

Le procédé employé par le Gouvernement pour entraîner les communes dans la voie de la dépense sans mesure et sans temps d'arrêt est fort simple et n'a pas demandé de grands frais d'imagination. Si vous voulez dépenser cent mille francs, leur dit-on, pour vos écoles, le Gouvernement vous donnera une subvention de 30,000 fr. Il n'est pas de Conseil municipal qui résiste à ces offres avantageuses et qui ne soit enchanté de conclure une si bonne affaire.

Mais nous pouvons constater cette année que les caisses de l'Etat sont vides. Au lieu de fournir sa subvention en argent, il la promet en crédit. Empruntez à un grand établissement financier, dit-il, la somme totale, et je paierai ma part des annuités représentant l'intérêt et l'amortissement de l'emprunt.

Cette manière de procéder fait partie d'un système général qui va modifier l'aspect du budget de l'Etat. Jusqu'ici, le Gouvernement empruntait directement, mais il a vu qu'en 1885 les électeurs avaient fait le compte des sommes empruntées et que l'addition produisait un effet fâcheux.

Aujourd'hui l'Etat emprunte sous le nom de personnes interposées. Les compagnies de chemins de fer construisent pour son compte et demandent en leur nom au public l'argent nécessaire. Les Chambres de com-

sans que personne lui répondit. Puis il reprit le ton sérieux et sévère : il demanda aux gendarmes ce que signifiait leur conduite : pourquoi, dans le doute, quand sur deux hommes il y en avait certainement un de coupable, ils n'en arrêtaient qu'un, au risque de se tromper.

— Est-ce qu'on ne pêche pas tout, dans ces cas-là ? s'écria-t-il avec un redoublement d'irritation ; est-ce que la police est idiote et ne sait pas reconnaître les siens ? Ah ça ! voyons, pourquoi ce choix, cette préférence... qui m'honore ? pourquoi moi, et pas lui ?... quelle raison ?

— Dame, fit timidement un des gendarmes, quand nous sommes arrivés sur la berge...

— Eh bien quoi ?... quand vous êtes arrivés sur la berge...

— C'est lui qui nagait !

La goutte d'eau froide, qui abat et annihile plusieurs atmosphères de vapeur, ne produit pas un effet plus prompt. A ce mot, la colère de Moule tomba à plat. Il baissa la tête et réfléchit un instant, le sourcil froncé, l'œil fixe. Puis, il se redressa ; et, laissant de côté le sarcasme et les récriminations :

— Messieurs, dit-il aux gendarmes, en voilà assez sur ce point. Nous perdons là un temps précieux. C'est un malheur ; songeons à le réparer sans retard.

Il fut décidé qu'on n'attendrait pas le jour, et

merce se chargent dans les mêmes conditions des travaux des ports, etc...

De cette manière il n'y aura plus de budget extraordinaire, et l'on ne trouvera plus au budget ordinaire que des annuités. L'Etat s'endette autant qu'autrefois, mais il devient plus difficile de connaître le chiffre de ses dettes. (Moniteur.)

Chronique générale.

M. l'amiral de Gueydon, député de la Manche, vient de mourir à Karleren (Finistère), près de Landerneau.

M. de Gueydon était né en 1809. Après le 4 septembre, il commanda l'une des escadres de la mer du Nord, mais l'absence de corps de débarquement rendit inutiles les efforts de l'armée navale.

Nommé après l'armistice gouverneur général de l'Algérie, colonie alors en pleine insurrection, il fut à la hauteur de sa difficile mission.

Il travailla énergiquement à la répression de la révolte et à la réorganisation des services.

Un arrêté du 4 septembre 1871 supprima en partie les bureaux arabes, reconstitua l'administration de la Grande-Kabylie et créa des circonscriptions cantonales.

L'amiral de Gueydon était entré pour la première fois à la Chambre aux élections du 4 octobre 1885. Il avait été élu troisième par 58,000 voix sur 103,000 votants sur la liste conservatrice qui l'a emporté dans la Manche à cette époque.

Le *Bulletin du Crédit* affirme que l'on colporte à Paris, chez tous les négociants susceptibles d'être médaillés ou décorés, une lettre de M. Lockroy à « M. Wilson ». Dans cette lettre, le ministre annonce à son « cher collègue » qu'il vient de prendre des mesures pour que tous les préfets reçoivent le *Moniteur de l'Exposition* et qu'il a désigné un employé de son cabinet pour réviser les épreuves de tous les articles devant passer dans ce journal.

On conçoit quel parti un courtier habile peut tirer d'un semblable document.

Nous avons annoncé déjà que le Pape avait envoyé à plusieurs gouvernements étrangers une protestation contre la situation qui lui est faite à Rome par le gouvernement italien. Nous savions que ce document n'avait pas été adressé au cabinet de Paris.

Le *Temps* donne au sujet de cette démarche diplomatique les renseignements suivants :

« On nous envoie de Rome d'intéressants détails sur un incident dont on a parlé il y a quelques semaines et dont quelques personnes contestaient la réalité. »

» Il s'agit d'une démarche par le Pape auprès de certaines puissances catholiques.

» Notre correspondant s'est assuré que cette démarche n'avait, en effet, été faite qu'auprès des gouvernements de Bavière,

qu'on se mettrait immédiatement à la poursuite de Caussion.

Moule remit ses vêtements à peine séchés ; on mangea un morceau à la hâte, et on sortit de la ferme.

Les trois hommes furent d'avis qu'il ne fallait s'arrêter ni aux buissons, ni aux accidents du terrain : en effet, après ce qui s'était passé, mouillé et exténué comme il l'était, Caussion n'avait pu songer à passer la nuit à la belle étoile ; il avait dû se présenter et se faire admettre, sous un prétexte quelconque, dans une maison isolée ou dans un village. C'était aux habitations d'alentour qu'il fallait frapper : bien certainement on le retrouverait dans l'une d'elles, déjà couché et endormi.

On convint en outre de se séparer, afin d'opérer simultanément sur plusieurs points à la fois, les gendarmes à droite et à gauche ; Moule, muni d'indications précises, au milieu. Une heure et un point de ralliement furent fixés. L'heure, c'était le lever du jour ; l'endroit, la maison du garde Iriel.

Celui des gendarmes qui venait d'entrer chez Iriel, arrivait le premier au rendez-vous. L'autre gendarme et Moule n'étaient pas loin.

(A suivre.)

de Portugal, d'Espagne et d'Autriche-Hongrie.

» On ne sait pourquoi on ne s'est pas adressé également au gouvernement français ; peut-être a-t-on craint que notre gouvernement ne montrât pas assez de zèle pour les intérêts de la papauté.

» Quoi qu'il en soit, la circulaire envoyée par le Pape a pour but de faire ressortir les difficultés extrêmes qui existent et s'aggravent chaque jour entre l'Eglise et l'Italie. Le Pape va même jusqu'à dire, et notre correspondant croit pouvoir garantir les termes mêmes, « que les événements ont démontré l'impossibilité de maintenir à Rome le souverain pontife à côté d'un autre souverain. »

» On se demande si ce langage, dont l'énergie dépasse la mesure habituelle, a pour but de préparer les esprits à un départ éventuel du Pape de la Ville éternelle, ou s'il a simplement voulu intimider le gouvernement italien et préparer la voie à certaines revendications.

» Notre correspondant ajoute, mais nous ne pourrions pas affirmer l'exactitude de cette dernière information, que le Pape aurait été encouragé dans cette manifestation par certains gouvernements étrangers chez lesquels on ne soupçonnait pas un pareil zèle pour les intérêts catholiques. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 décembre. La crise ministérielle qui a éclaté hier a déterminé une réaction très violente sur nos rentes. La 3 0/0 descend de 83.90 à 83.60 ; le 4 1/2 0/0 de 110.32 à 109.87.

Le courant d'achats que nous signalons depuis longtemps sur les obligations à lots du Crédit Foncier ne se ralentit pas. Tous ces titres se dirigent lentement mais sûrement vers le pair. Les obligations du Crédit Foncier sont assurément les plus attrayantes et les plus productives de toutes les obligations de cette nature, et elles appartiennent à un groupe de valeurs dont la solidité n'est jamais mise en discussion. Actions à 1,442.

Signalons la continuation des achats sur l'action de la Société Générale demandée à 477.50. Ce prix qui reste inscrit depuis quelque temps à la cote n'est pas discuté ; on peut affirmer qu'il servira de point de départ au mouvement qui doit rapprocher le titre du cours de 500 fr.

L'action de Panama sur laquelle il s'est formé ces temps derniers un nouveau découvert est demandée à 422. Les obligations des diverses séries sont très recherchées, notamment celles du dernier emprunt dont le prochain tirage aura lieu le 15 décembre courant.

Marché des actions de nos Chemins de fer très fermes. Les obligations recherchées par les capitaux de placement.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs le premier concert d'hiver, demain mardi, 7 décembre, à 8 heures, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. *Le Pré aux Clercs*, fantaisie, par la Musique municipale.
2. *Deuxième Polonaise de Wienowski*, par M. Lynen, violon solo des Concerts populaires d'Angers.
3. *Les Tanneurs*, chansonnette, par M. Ripoché.
4. *Les Paysans*, chœur à 4 voix, de Saintis, par des amateurs.
5. *Le Voyage en Chine*, grande fantaisie, par la Musique municipale.
6. *Fantaisie sur le Pirate*, solo de violon, par M. Lynen.
7. *Début d'un concert*, chansonnette, par M. Ripoché.
8. *Duo de Geng (demandé)*, violon et violoncelle, avec accompagnement de piano, par MM. Lynen, Roblot et Weber.
9. *Souvenir de Saumur*, polka, par la Musique municipale.

Le Chef de musique, V. MEYRA.

Le même programme sera exécuté le lendemain mercredi 8 décembre, de 8 à 10 heures du soir, dans les salons de la Mairie.

Prix d'entrée : 1 franc.

Le *Journal officiel* publie l'arrêté de M. Goblet, ministre de l'instruction publique, d'après lequel il ne sera fait aucune nomination d'instituteurs publics congréganistes dans 86 départements.

Sur cette liste figure les départements de l'Ouest : Maine-et-Loire, Loire-Inférieure,

Mayenne, Sarthe, Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Indre-et-Loire, Ille-et-Vilaine. Le ministre est moins pressé pour les institutrices. Par le même arrêté, il ne sera fait aucune nomination d'institutrices publiques congréganistes dans 48 départements.

Pour notre région, il n'y a que les départements d'Indre-et-Loire, de la Sarthe et des Deux-Sèvres. Enfin, des arrêtés ministériels détermineront ultérieurement la date à partir de laquelle aucune nomination d'institutrices et d'institutrices congréganistes ne pourra avoir lieu dans les départements non compris dans les listes publiées aujourd'hui.

CIRQUE BAZOLA

Le cirque Bazola, qui a donné hier ses représentations devant une foule considérable et a obtenu un très grand succès, fera sa tournée ce soir lundi pour ne pas nuire à la représentation du théâtre.

APPEL AUX POÈTES ANGEVINS

M. Neveu doit, avons nous dit d'après le *Ralliement*, donner prochainement, au Grand-Théâtre d'Angers, une brillante représentation au bénéfice des inondés du Midi.

A ce propos, nous lisons dans le *Ralliement* de samedi dernier :

« Nous croyons savoir, sauf erreur, que cette représentation, dont nous ignorons encore le programme, aura lieu le mercredi 13 décembre courant.

« Partout dans toutes les grandes villes, la presse s'est formée en comité pour promouvoir des représentations au bénéfice des inondés. Seule, la presse angevine, exclusivement préoccupée, au moins en apparence, de questions de boutique, reste à l'écart du mouvement.

« Le comité de la presse nantaise ouvre, entre les poètes de Nantes, un concours pour une pièce de cent vers, au plus, sur « LA CHARITÉ ET LES INONDÉS. »

« Le *Ralliement* et l'*Indépendance de l'Ouest* ont ouvert le même concours et adressent le même appel aux poètes d'Angers et du département.

« Nous espérons que M. Neveu autorisera, au Grand-Théâtre, le soir de la représentation, la lecture de la pièce qui aura été classée en première ligne.

« Les manuscrits devront nous parvenir sous pli cacheté, avant le 10 décembre prochain. »

ANGERS. — M. Bardon, préfet de Maine-et-Loire, a pris vendredi possession de son poste.

Les réceptions officielles auront lieu, parait-il, dans les premiers jours de la semaine prochaine.

FÊTES DE LA SAINTE-BARBE. — Le 2^e régiment de pontonniers a célébré hier la Sainte-Barbe. Tout s'est passé avec le plus grand calme.

BOURGUEIL. — Par décret du Président de la République, le commissariat de police de Bourgueil est supprimé.

POITIERS. — Suicide d'un soldat. — Le nommé Eugène Ligaud, jeune soldat de la classe de 1884, arrivé au 20^e d'artillerie vendredi dernier, a été trouvé pendu, hier matin, à une échelle du gymnase qu'il avait appuyée le long du mur de l'hôpital. Ligaud avait joyeusement fêté la Sainte-Barbe samedi dernier, avec ses camarades, et rien ne faisait prévoir cette funeste résolution. Il est originaire de La Bussière (Vienne).

LES MENDIANTS

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« La mendicité est interdite dans la ville de Tours et sur toute l'étendue du département d'Indre-et-Loire », dit un vieux arrêté de l'administration préfectorale dont un extrait fut jadis affiché ou gravé sur toutes les portes de notre cité, tout près des barrières d'Orléans.

« C'est pour cette raison, sans doute, que Tours est devenu une véritable cour des miracles. Les infirmes de toutes catégories, boiteux, aveugles, manchots, etc., et tous les misérables que la paresse ou la misère empêchent de travailler, semblent s'être donné rendez-vous dans le Jardin de la France.

« Les passants, dans certains quartiers, ont toutes les peines du monde à résister aux sollicitations souvent impérieuses de ces vagabonds.

« On comprendrait que la police, qui apprécie sans doute la justesse du vieux principe « *summum jus summa injuria* », se montrât quelquefois peu sévère et fermât les yeux sur les délits de mendicité commis, par exemple, par de pauvres ouvriers estropiés, habitant la ville depuis longtemps et à qui un triste accident a enlevé leur gagne pain.

« Avec les agents de la force publique comme avec le ciel, il y a des accommodements !

« Mais ce qu'on comprend moins c'est la tolérance qu'on montre à l'égard de ces troupes de bohémiens et d'Italiens, qui viennent à chaque instant s'échouer dans les villages les plus proches de Tours, et lancent à travers nos rues, pour exploiter les passants, des masses grouillantes d'enfants, filles ou garçons, affublés d'oripeaux bizarres.

« Notre collaborateur *Nemo* dans un article humoristique a déjà signalé à l'attention de la gendarmerie et de la police ces émigrants du « pays où fleurit l'orange » qui, tenaces comme des pieuvres, refusent de s'arracher aux douceurs de notre climat de Touraine.

« Après lui nous venons demander à la police de faire simplement son devoir, en arrêtant toutes ces troupes errantes.

« L'autre soir, un brave habitant du quartier des Halles est venu nous dire que depuis quelques jours des petits Italiens et des petites Italiennes réquisitionnent absolument les dames de la Halle.

« Pendant toute la journée, ces petits effrontés sont venus tendre la main aux marchandes qui, obsédées par leurs demandes, finissaient toutes par leur donner quelques pièces de monnaie.

« Il n'y a pas grand mal à cela, c'est possible ; mais puisqu'il y a une loi contre la mendicité publique, qu'on l'applique donc surtout à l'égard de ces étrangers.

« En voyage pour l'Allemagne et l'Italie, tous ces descendants de la race maudite !
» *Verax.* »

On peut parfaitement appliquer à Saumur toutes les considérations de notre confrère de Tours.

État-Civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 novembre 1886.

NAISSANCES

Le 3. — Georges Canard, rue de la Visitation.

Le 4. — Olivier-Ambroise-Paul Bouillon, montée du Fort.

Le 6. — René Buron, rue Saint-Lazare.

Le 8. — Louise Penverne, rue de la Visitation.

Le 11. — Arthur-Henri Plancq, Grand-Rue; — Madeleine-Blanche Bloudeau, rue de la Marchalerie.

Le 12. — Geneviève-Marie-Louise Retailleau, rue d'Alsace; — Germaine-Eugénie Garçon, à l'Hospice; — Henri Lemoine, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 14. — Marguerite-Marie Rousset, Grand-Rue.

Le 15. — Gabrielle-Hortense Breton, rue de la Marmaillet; — Pauline-Françoise Jeanne Schmitt, gare de l'Etat.

Le 17. — Emilie-Marie Brard, Grand-Rue; — Frédéric-Gabriel-Marie-Emmanuel Prestreau, rue du Petit-Mail.

Le 19. — Gaston-Léopold Biémont, rue de la Croix-Verte.

Le 20. — Mathilde Maisdon, rue de Nantilly.

Le 21. — Frédéric Pellé, rue de l'Île-Neuve; — Emile-Louis Hays, rue des Basses-Perrières; — Robert-Germain-Fernand Robine, rue Cendrière; — Albert-Léon-Ambroise Paquereau, rue de Bordeaux; — Marie-Josette-Cécile-Christiane-Catherine de Clermont-Tonnerre, rue de Bordeaux.

Le 23. — Angéline-Valéria Gallepie, rue de la Petite-Douve.

Le 24. — Marie-Thérèse Mauclerc, à l'Hospice.

Le 25. — Marcel-Gaston Bouchet, rue de Poitiers.

Le 30. — Jeanne-Albertine Milon, rue d'Orléans.

MARIAGES.

Le 3. — Maurice-Auguste Bertrand, cavalier de manège, a épousé Marie Chirol, domestique, tous deux de Saumur; — Henri Robin, tailleur de pierre, a épousé Augustine Colinet, domestique, tous deux de Saumur; — Anatole Lamoureux, menuisier, a épousé Mélanie Duval, couturière, tous deux de Saumur.

Le 6. — Eugène-Théophile Méchin, chapelier, a épousé Maria-Augustine Provost, chapelière, tous deux de Saumur.

Le 8. — Louis-Léon Mouquet, garçon épicié, a épousé Marguerite-Marie Meunier, sans profession, tous deux de Saumur; — Armand-Maurice Dupuis, menuisier, de Niort, a épousé Marie-Ernestine Archelsais, couturière, de Saumur; — Ernest Pierrard, distillateur, a épousé Marie-Louise Drouault, sans profession, tous deux de Saumur; — François-Louis Cadoux, forgeron, a épousé Marie-Emilie Brard, couturière, tous deux de Saumur.

Le 9. — Georges-Moïse Poulin, horloger, a épousé Marie-Eugénie Girard, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 10. — Ernest Cornayre, maréchal-ferrant, a épousé Marie Ory, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 15. — Pierre-Joseph Métais, cocher, de Villebernier, a épousé Justine Champion, domestique, de Saumur; — Jean-René-Moïse Cesbron, jardinier, de Vihiers, a épousé Louise-Joséphine Charruau, cuisinière, de Saumur; — Lucien-Jules Fortier, cordier, a épousé Marie-Augustine Haudebert, lingère (veuve), tous deux de Saumur.

Le 20. — Etienne Roche, tailleur, de Trélassac (Dordogne), a épousé Catherine Auphelle, repasseuse, de Saumur.

Le 23. — Antoine Douet, plâtrier, a épousé Marie-Emilie-Victorine Balzeau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 24. — Jean-Louis-Marie Georget, adjudant à la 5^e compagnie de remonte, a épousé Mathilde-Berthe-Joséphine Banselin, modiste, tous deux de Saumur.

Le 27. — Jean-Alexandre-Joseph Baranger, menuisier, a épousé Marie-Julie Pineau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 29. — Anatole-Marie-Auguste Noyer, coiffeur, a épousé Marie-Pauline Cormeau, coiffeuse (veuve), tous deux de Saumur.

Le 30. — Eugène-André Gaultier, employé d'octroi, a épousé Marie-Louise Godin, sans profession, tous deux de Saumur.

(La fin à demain.)

Plus de 15 ans

Saint-Jean-de-la-Motte (Sarthe). Depuis plus de quinze ans, je souffre de violents maux de tête et de cœur, à me faire vomir; depuis que je prends de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, je me trouve très bien, c'est pourquoi je veux toujours en avoir sous la main. Dans le but de rendre service aux malades, j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Louis Taillebois. Legalisation de la signature par la mairie.

M. Douesnel — ÉPICERIE CENTRALE — informe ses nombreux clients qu'il vient de mettre en vente de la *Morue d'Islande* (pêche nouvelle), aux prix de 0 fr. 55 le 1/2 kilog. par Morue entière, et 0 fr. 60 c. au détail. — Filets de Morue, 4 fr. le 1/2 kilog.

ÉTRENNES 1887

La Librairie Abel Pilon (A. LE VASSEUR ET C^{ie}), 33, rue de Fleury, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 francs par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés*; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

LECONS D'ANGLAIS par M. L. NEVEU, 6, rue du Prêche, Saumur.

POUR CONSERVER SA VUE

M. COURTOIS, ingénieur opticien, directeur des grands magasins d'optique qui sont situés place de la Bilange, a l'honneur de prévenir les habitants de Saumur qu'il ne restera plus que quelques jours dans cette ville.

Les personnes désireuses de se soigner la vue sont donc invitées à se hâter pour faire leurs emplettes, soit en lunettes ou pince-nez.

A part un choix immense de baromètres, longues-vues, jumelles, loupes, microscopes, thermomètres, etc.,

M. COURTOIS possède, en outre, les nouveaux verres cylindriques, les seuls qui offrent les avan-

tages d'être doux à la vue et qui permettent de distinguer nettement tout objet.

Les verres cylindriques, bons pour toutes les vues, se recommandent principalement aux personnes dont la vue serait affaiblie.

Les consultations gratuites pour la vue auront encore lieu de 9 à 11 heures du matin, par le spécialiste de l'établissement.

Marché de Saumur du 4 décembre

Blé semence (l'hect.)	—	Huile de noix	50k. 125	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	Graine de trèfle	50k.	—
From. 1 ^{er} q. l'h. 77k.	16	— luzerne	50k.	—
Halle moyenne, 77k.	15 63	— de lin	50k.	—
Seigle 75k.	11	Foin (la charr.)	780k.	60470
Orge 85k.	11 25	Luzerne	—	780k. 60
Avoine 50k.	9	Paille	—	780k. 40
Fèves 75k.	11	Amandes en c.	50k.	—
Pois blancs 80k.	21	— cassées	50k.	—
— rouges 80k.	20	Cire jaune	—	50k. 190
Colza 100k.	—	Chanvres 1 ^{er} qualité	—	43
Chenevis 50k.	—	— 2 ^e	—	41
Farine, culas	157k. 44	— 3 ^e	—	39

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 5 décembre 1886.

Versements de 73 déposants (13 nouveaux), 23,168 fr.
Remboursements, 19,134 fr. 61.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 6 décembre 1886,

IMMENSE SUCCÈS

JOSÉPHINE

VENDUE PAR SES SŒURS

Opéra bouffe en 3 actes, paroles de MM. Paul Ferrier et Fabrice Carré, musique de Victor ROGER.

Distribution :

Alfred Pacha	MM. Vadius.
Montosol	Nury.
Pulphar Bey	Guernoy.
Mourzouf	Stervenon.
Joséphine	M ^{mes} Guilbert.
M ^{me} Jacob	Schits.
Benjamin, sœur de Joséphine	Féal.
Rebecca	Mallet.
Siméonne	B. Mallet.
Agar	Faucheur.
Rachel	Henrion.
Sarah	Loiseau.
Deborah	Valérie.
Judith	M. Mesle.
Esther	Dosche.
Dinah	Sergone.
Lia	Prieau.
Une nourrice	Bernier.
Falime	Arould.
Un facteur	MM. Alexandre.
Un charbonnier	Vitté.

Gendres, voisins, janissaires, voisins, bonnes, nourrices, femmes du sérail, eunuques.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

MUSÉE S^{me} PONTI

A partir d'aujourd'hui lundi,

EXPOSITION DE ROME

Le MÉGALÉTHESCOPE est un instrument d'une puissance extraordinaire; il signifie: voir la réalité. En effet, tous les monuments sont reproduits naturellement, avec effet de jour et de nuit; l'illusion est complète.

Désignation des principaux Sites et Monuments parmi lesquels on fera promener le spectateur :

La Bibliothèque du Vatican; le Capitole; l'Église Sainte-Trinité au-dessous de la place d'Espagne; Intérieur de Saint-Pierre; Ruine du Forum romain; Église de Saint-Jean-de-Latran; Colonne Trajane; Galerie des statues, au Vatican; Fort et Château de Saint-Ange; Illumination de Saint-Pierre, le soir de Pâques; Panorama de Rome; Intérieur du Colysée; la Fontaine Trévi; Chapelle sixtine, au Vatican; Château Saint-Ange (vue prise du Tibre); Intérieur de l'église Saint-Paul; Hors les murs; Musée Pie VII, au Vatican.

Le tableau le plus important de cette exposition est l'intérieur de Saint-Pierre qui devrait, à lui seul, attirer tous les amateurs.

Le changement a lieu tous les 8 jours.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LOUIS ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M. Louis-Joseph Renault, ouvrier teinturier, demeurant à Saumur, admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par le Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-quatre juin dernier, contre la dame Gabrielle Ballet, son épouse, domiciliée de droit avant la procédure avec son mari, actuellement sans résidence ni domicile connus en France, et d'un exploit du ministère de M^e VINCENT, huissier, en date du trois août mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, il appert que le sieur Renault a obtenu le divorce contre ladite dame Ballet, son épouse, et que ce jugement a été notifié à celle-ci au parquet de M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, à défaut de résidence ou de domicile connus en France.

La présente publication faite en vertu d'une ordonnance de M. le président dudit Tribunal, en date du premier décembre dernier, enregistré gratis et en conformité de l'article 247 du Code civil, tel qu'il a été modifié par la loi du dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-six, sur le divorce.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué-licencié soussigné. Saumur, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L. ALBERT.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques, Par suite de saisie-exécution, Le mercredi 8 décembre 1886, à une heure du soir,

Et jours suivants s'il y a lieu, Dans une maison située à Saumur, rue de la Marchalerie, occupée par M. BLOUDEAU, cafetier.

Il sera vendu :

Armoire, commodes, bois de lits, tables, armoires à glace, comptoir en zinc, tables et chaises de café, canapé, fauteuils et chaises garnies, glaces, pendules, flambeaux, tapis, rideaux et tentures, sommiers, matelas, couettes, traversins, oreillers, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, couvertures ; Vins, liqueurs, appareils à gaz, cuisinière en fonte, argenterie ruolz, verrerie, vaisselle, bouteilles vides et une grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais. (790)

A VENDRE

PONETTE ALEZANE 1^{re} 48 très-doublée, vite trotteuse. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e CHARLES-THÉOPHILE BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

VENTE

PAR ADJUDICATION Aux enchères publiques Et sur baisse de mise à prix,

A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

Le samedi 18 décembre 1886, heure de midi.

D'une Grande Maison

Avec cours, servitudes et dépendances, écuries et remises,

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 13, et ayant sortie sur la rue du Marché-Noir.

Mise à prix : treize mille francs, ci..... 13,000

Cette maison est affermée à M. VINCENT, huissier, pour le prix de douze cents francs, ci.... 1,200

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1° Au greffe du Tribunal civil, où est déposé le cahier des charges ;
- 2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suivant ;
- 3° A M^e ALBERT et LECOY, avoués co-licitants.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

DEUX MAISONS

Situées à Saumur, place de la Bilange, n° 29 et 30,

Occupées par MM. Terrien et Crosnier.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Maison et Jardin

Situés rue du Roi-René, n° 15. S'adresser à M^{me} veuve PEGEAU, qui l'habite. (757)

CIDRES

M. CÉLESTIN SATABIN tient à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer d'une commande, des *Cidres et des Poirés de Bretagne et de Normandie* de première qualité, livrables en fûts, depuis 23 à 225 litres. S'adresser maison PICHAT, rue de l'Abattoir, cave n° 8. (764)

AVIS

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Seimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

L'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

ENGELURES

Guérison en DEUX JOURS par le Baume Français Blot

PRIX : 1 FR. 25 Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, 25, rue d'Orléans.

Offres et Demandes

ON DEMANDE un premier rédacteur pour un journal conservateur monarchiste de province, dans sa cinquante-troisième année de publication, paraissant six fois par semaine.

Prière de transmettre les demandes à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales T. P.

ON DEMANDE A ACHETER des lapins de garenne.

Adresser les offres au bureau du journal. (784)

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de

l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.
Un an 12 "

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

SUR MESURE :

Vêtements en CAOUTCHOUC

POUR HOMMES ET POUR DAMES

Tissus imperméables Anglais et Français

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

SAUMUR — 43, rue du Portail-Louis — SAUMUR.

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 06	6 50	8 31	10 31	1 39	4 16
Saumur (état)	2 06	6 50	8 31	10 31	1 39	4 16
Nantillyhalte	2 06	6 50	8 31	10 31	1 39	4 16
Varr.-Chacé	2 06	6 50	8 31	10 31	1 39	4 16
Brézé-s.-Cyr	2 06	6 50	8 31	10 31	1 39	4 16
Montreuil (a.)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 01	4 52
— (dép.)	2 36	7 33	9 23	11 24	2 09	4 58
Thouars	2 55	7 59	9 49	11 57	2 28	5 23
Loudun	3 16	8 10	10 00	12 12	2 52	5 52
Poitiers	3 37	8 33	10 23	12 40	3 13	6 12

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 53	8 31	4 16	8 34
Saumur (état)	6 53	8 31	4 16	8 34
Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43
Montreuil (a.)	7 29	9 19	4 52	9 08
— (dép.)	7 34	9 29	5 02	9 13
le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	9 24
Baugé	7 56	9 50	5 20	9 35
Doué	8 05	9 57	5 27	9 44

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42
Vivry	8 10	12 09	1 46	3 18	5 54
Blou	8 19	12 18	1 55	3 27	6 03
Vernantes	8 32	12 31	2 08	3 40	6 14
Noyant-Méon	8 59	12 59	2 31	4 04	6 38
Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 47	5 09	7 45

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15
St-Martin	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15
St-Clément	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15
Les Rosiers	3 31	7 35	9 53	1 57	3 52	7 50
La Ménitré	3 58	8 23	10 41	2 40	4 40	8 39

SAUMUR — BOURGUEIL			
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	8 21	3 10	6 48
Port-Boulet	8 56	3 40	7 18
Bourgueil	9 07	3 53	7 31

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON				
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir
Saumur	9 26	4 34	8 10	3 58
Port-Boulet	9 40	4 48	8 24	4 12
Chinon	9 54	5 02	8 38	4 26

COFFRE-FORT

DE LA

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.